



Assemblée Générale Ordinaire 20 mars 2019

Vote des résolutions

Nombre d'inscrits :	159
Nombre de présents :	51
Nombre de pouvoirs :	33

soit une forte participation
53 % présents ou représentés



Votes des résolutions

- **Résolution n° 1**

Approbation, à l'unanimité, du rapport d'activité et des orientations,

- **Résolution n° 2**

Approbation à l'unanimité du rapport financier et des comptes au 31 décembre 2018

- **Résolution n° 3**

Constatation du nombre d'adhérents cotisants au 31/12/2018 : 160 membres



Votes des résolutions

■ Résolution n° 4

Affectation du solde de l'excédent en report à nouveau soit 3 135,13 €

■ Résolution n° 5

♦ Le montant de la cotisation 2019 est fixé à 25 €.

■ Résolution n° 6

♦ Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité.



Votes des résolutions

Résolution n° 7

Le mandat de Patrick FALAISE au Conseil d'administration est renouvelé, à l'unanimité moins 1 abstention, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Résolution n° 8

Le mandat de Jean FRÉBOURG au Conseil d'administration est renouvelé, à l'unanimité moins 1 abstention, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.



Votes des résolutions

Résolution n° 9

Le mandat de Patrick LOPEZ au Conseil d'administration est renouvelé, à l'unanimité moins 1 abstention, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Résolution n° 10

Le mandat de Alain PIERRE au Conseil d'administration est renouvelé, à l'unanimité moins 1 abstention, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.



Votes des résolutions

Résolution n° 11

L'assemblée générale élit, à l'unanimité moins 1 abstention, Michel FOUILLAUD au Conseil d'administration, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Résolution n° 12

L'assemblée générale élit, à l'unanimité moins 1 abstention, Gislaine DROUINEAULT au Conseil d'administration, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.



Votes des résolutions

Résolution n° 13

L'assemblée générale élit, à l'unanimité moins 1 abstention, Françoise GIRMA au Conseil d'administration, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Résolution n° 14

L'assemblée générale élit, à l'unanimité moins 1 abstention, Françoise LOIRE au Conseil d'administration, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.



Votes des résolutions

Résolution n° 15

L'assemblée générale élit, à l'unanimité moins 1 abstention, Sylviane GRISON au Conseil d'administration, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 statuant sur les comptes de l'exercice 2021.